

MÉMOIRE DU SYNDICAT DE L'UPA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

**PRÉSENTÉ
À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

**PROJET D'ÉNONCÉ
DE VISION STRATÉGIQUE
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE LA CMQ**

SEPTEMBRE 2004

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	4
1. BREF APERÇU DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ET CELUI DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	5
1.1 APERÇU DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC	5
1.2 APERÇU DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC	5
1.3 APERÇU DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	6
2. LES MULTIPLES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	8
3. L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC : PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE MILIEU AGRICOLE DU SYNDICAT DE L'UPA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	9
3.1 LA PROTECTION DU TERRITOIRE	10
3.2 LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES	10
3.3 LA PRISE EN COMPTE DE LA RÉALITÉ AGRICOLE DANS UN CONTEXTE MÉTROPOLITAIN	11
3.4 LA FISCALITÉ D'AGGLOMÉRATION	12
3.5 LA COHABITATION	13
3.6 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	13
CONCLUSION	14

PRÉAMBULE

Le Syndicat de l'UPA de la Côte-de-Beaupré est heureux de l'initiative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de réaliser des consultations sur l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de son territoire.

Notre syndicat représente le territoire couvert par la MRC de la Côte-de-Beaupré. Il est affilié à la Fédération de l'UPA Rive-Nord.

Le Syndicat de l'UPA de la Côte-de-Beaupré remercie la CMQ de l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui d'exprimer nos préoccupations et nos attentes concernant l'avenir de l'agriculture sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

De façon prioritaire, le souci premier de notre syndicat est de s'assurer que les producteurs et les productrices pourront bénéficier de conditions garantissant le maintien et le développement de leur profession. Dans un contexte de plus en plus urbain, notre communauté agricole est particulièrement interpellée par la place et le rôle que pourront occuper les producteurs et productrices agricoles ainsi que par l'importance qui sera accordée à la protection et au développement du territoire et des activités agricoles. Par ailleurs, en matière de fiscalité municipale, l'équité entre les citoyens et une meilleure répartition du fardeau fiscal constitue des enjeux majeurs pour l'ensemble des agriculteurs et agricultrices.

En présentant ce mémoire dans le cadre de cette première étape de consultation qu'est l'énoncé de vision stratégique, notre syndicat souhaite s'inscrire comme une partie intéressée aux réflexions et décisions concernant l'avenir de l'agriculture et du secteur agroalimentaire sur le territoire de la CMQ et plus particulièrement pour le secteur de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Notre propos dressera, dans un premier temps, le portrait sommaire de l'agriculture du territoire de la CMQ et plus spécifiquement celui du territoire de notre syndicat. En second lieu, nous présenterons les principaux enjeux pour notre milieu agricole de l'énoncé de vision stratégique de la CMQ.

INTRODUCTION

Nul doute qu'il soit nécessaire de rappeler qu'au Québec, le sol arable ne constitue que 2 % de l'ensemble du territoire québécois. Il s'avère que cette ressource est rare et non renouvelable.

À ce chapitre, la situation au Québec est d'autant plus préoccupante lorsque nous nous comparons avec certaines autres provinces canadiennes. En effet, le Québec est celle ayant le plus faible pourcentage de terres agricoles. Qui plus est, cet infime espace est partagé avec une population de 7,5 millions d'habitants précisément localisée sur cette bande de terre située le long du fleuve Saint-Laurent. Ajouté à cette situation un développement anarchique de l'urbanisation, nous comprendrons pourquoi le Québec a été la première province canadienne à se doter d'une loi sur la protection de son territoire agricole. Cependant encore aujourd'hui, l'occupation du territoire dans les franges urbaines donne lieu à une vive concurrence entre l'agriculture et l'urbanisation¹.

En 2000, la région métropolitaine de Québec couvrait une superficie six fois plus grande que 40 ans auparavant et sa population n'avait augmenté que de 1,7 fois. Ainsi au cours des 20 dernières années, le développement urbain a réduit la zone agricole métropolitaine d'un nombre d'hectares égal à plus de 5 % de sa superficie actuelle. La région a perdu ainsi plusieurs de ses meilleures terres.

¹ Une grande partie de l'agriculture est pratiquée dans des milieux périurbains ou à proximité des villes. En effet, plus de 70 % de la valeur totale de la production agricole provient de fermes situées dans un rayon de 60 à 75 km du centre des six grandes agglomérations québécoises.

1. BREF APERÇU DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC, SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ ET CELUI DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

1.1 APERÇU DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

En 2001, on dénombrait au Québec quelque 43 872 agriculteurs et agricultrices possédant 32 912 entreprises et employant près de 59 800 personnes. La vente de produits totalisait 5,7 milliards de dollars cette même année ce qui en fait l'activité la plus importante du secteur primaire au Québec, tant du point de vue des emplois que de l'économie.

Les produits de l'agriculture étant, dans une très faible proportion, vendus directement aux consommateurs, les processus de transformation et de distribution qui en découlent engendrent donc encore plus d'emplois et de revenus dans l'économie québécoise. Ainsi, de façon globale, le secteur bio alimentaire génère 437 952 emplois, soit 12 % de l'emploi total, 7 % du PIB et une balance commerciale positive de 443 millions de dollars.

En 2000, les investissements dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire se sont chiffrés à 1,6 milliard de dollars, dont 44 % directement sur les fermes québécoises. Ce niveau d'investissement annuel est comparable à celui d'un méga projet d'aluminerie comme celui de Bécancour, à la seule différence qu'il est renouvelé à chaque année en agriculture.

1.2 APERÇU DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Sur le territoire de la CMQ on dénombrait en 2003, 573 exploitations agricoles et 853 producteurs et productrices agricoles. La zone agricole qui totalise 27,5 % de la superficie de la CMQ est occupée par 211 entreprises horticoles, 133 laitières, 78 de bovins de boucherie, 30 de volailles, 6 de porcs, 15 acéricoles et 100 de d'autres productions (cerfs, chevaux, petits fruits, etc.).

Les productions animales (22 100 unités animales) regroupent 298 producteurs pour un total de revenus des fermes de 46 382 300 \$. Les productions horticoles totalisent des revenus de 31 712 000 \$. En 2003, les revenus de ces exploitations selon leur principal revenu totalisent donc 78 094 300 \$.

Par ailleurs, on recense sur ce territoire, 242 entreprises de transformation bio alimentaire qui emploient 4 100 personnes et produisent un chiffre d'affaires de 500 millions de dollars annuellement.

Somme toute, le secteur agroalimentaire contribue à 10 % de l'activité économique et à 10 % de l'emploi du territoire de la CMQ.

En 2003, le taux d'occupation de la zone agricole est de 53,6 %, ce qui se compare avec la moyenne de 54,5 % pour l'ensemble du Québec. Ce dynamisme agricole des productrices et producteurs de la CMQ s'explique par la présence des sols à haut potentiel, par des conditions climatiques très favorables, par la proximité de marchés importants, par la présence de l'industrie en aval, des infrastructures de transport ainsi que des institutions d'enseignement, de recherche et de développement.

L'agriculture de la CMQ est donc un moteur économique important. Elle est diversifiée et un équilibre existe entre les productions animales et végétales. Cependant, malgré un dynamisme évident, une bonne partie du potentiel agricole en zones périurbaines est encore sous-exploitée à cause d'un contexte défavorable au développement de l'agriculture, et ce, principalement en raison de la tenure des terres, des superficies en friche et d'un cadre réglementaire inadapté aux réalités agricoles.

1.3 APERÇU DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

La zone agricole de la CMQ comprise sur le territoire de notre syndicat concerne la MRC de la Côte-de-Beaupré.

La MRC de la Côte-de-Beaupré

La zone agricole de la MRC de la Côte-de-Beaupré couvre 24 053 ha soit 26 % de celle se retrouvant dans les limites géographiques de la CMQ. Cependant la zone agricole de cette MRC représente seulement 5 % de son territoire municipalisé. Trente et un pour cent (31 %) de cette zone agricole est exploitée. Les principales productions sont par ordre d'importance, l'horticulture, les produits laitiers, la viande et le gibier.

On dénombre dans ce milieu, 75 entreprises agricoles soit 13 % des fermes de la CMQ. Ces entreprises exploitent 7 381 ha pour un total de 105 productrices et producteurs agricoles. Les revenus générés par ces entreprises totalisaient 6,5 millions de dollars en 2001 pour un capital de 31,9 M\$.

La part des exploitations agricoles réalisant un revenu de 100 000 \$ et plus est passée de 5 % en 1991, à 22 % en 2001. Durant cette période, l'augmentation des revenus agricoles bruts de la MRC a été de 39 %, soit la plus forte augmentation de toutes les MRC de la région de la Capitale-Nationale.

Il s'y retrouve aussi 10 entreprises de transformation agroalimentaire. Notons que le cadre historique et patrimonial de l'agriculture de la Côte est bien conservé et constitue une spécificité en soi et un attrait indéniable dans l'offre touristique.

À remarquer aussi, la présence d'un patrimoine agricole riche (fermes ancestrales, caveaux à légumes restaurés, etc.) et de paysages agricoles typiques. En outre, le territoire agricole comprend des sols de très bonne qualité.

Mais comme la zone agricole est assez restreinte, elle est menacée par l'étalement urbain. Somme toute, l'agriculture de la Côte-de-Beaupré est diversifiée, bien adaptée à la réalité périurbaine et offre un excellent potentiel au chapitre du développement agrotouristique. Déjà, plusieurs entreprises en ce domaine, sont présentes sur ce territoire. En fait, les entreprises agrotouristiques de la Côte-de-Beaupré ont la plus forte représentation régionale dans le Parcours Gourmand. Aussi, la majorité des exploitants horticoles font de la vente directe de produits frais à la ferme ou via les marchés publics.

Au chapitre du développement agricole et agroalimentaire notre syndicat assure sa participation par sa présence au conseil d'administration du CLD et par la mise en place d'un comité de promotion. Notre mission et nos objectifs au sein sont de promouvoir la profession d'agriculteur, de défendre les droits des producteurs agricoles, d'améliorer les relations avec les citoyens et d'être considéré comme un intervenant majeur de notre MRC. Cette année seulement, le comité de promotion a organisé une «Tournée verte » de la Côte-de-Beaupré. À cette occasion, les élus et les intervenants du domaine agricole ont visité des entreprises agricoles représentatives du milieu. Ce comité a également organisé la Journée portes ouvertes sur les fermes du Québec. 2 500 personnes ont visité les deux entreprises agricoles ouvertes au public. Aussi, le comité a participé aux Journées de la Culture en animant un kiosque lors du Rallye de la Nouvelle France dont le thème était le patrimoine agricole et l'agrotourisme.

2. LES MULTIPLES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Au-delà de la stricte production agricole, l'agriculture sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la CMQ contribue à la mise en valeur d'un cadre de vie exceptionnel dont bénéficie la population de la grande région de Québec. Si on se limite à voir la zone agricole comme une réserve de terres en attente d'un éventuel aménagement urbain, on passe à côté d'un potentiel de développement socio-économique très important et structurant.

La zone agricole, c'est un territoire riche en potentiel, occupé par des promoteurs intéressés. C'est un espace habité, utile et productif à plusieurs égards et qui contribue significativement à la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.

De par sa présence sur le territoire, l'agriculture occupe une fonction urbanistique importante; les espaces agricoles de la MRC la Côte-de-Beaupré permettent de ménager des coupures vertes dans le tissu urbain, de la même façon que les espaces boisés, les parcs et les jardins publics, mais à un coût moindre. Ces terrains agissent comme des espaces verts qui ceinturent ou intercalent les zones urbanisées. À la périphérie de l'agglomération de Québec, les terres agricoles constituent et devraient continuer de constituer, une barrière à l'étalement urbain. Elles assurent ainsi la pérennité de la campagne pour la plus grande satisfaction des habitants des grandes villes. Nous croyons qu'il est primordial de protéger la grande ceinture verte.

D'autres fonctions sont également reconnues à l'agriculture en milieu périurbain. Mentionnons notamment le rôle pédagogique assumé par les fermes agrotouristiques qui ouvrent leurs portes au grand public, permettant ainsi de sensibiliser les urbains à la réalité de l'agriculture. Ce type d'activité permet d'accroître l'offre touristique globale de la MRC de la Côte-de-Beaupré et contribue à rendre la grande région de Québec plus attractive. Au cours des dernières années, des investissements importants ont été consentis par certaines entreprises agricoles pour s'orienter vers l'agrotourisme.

On peut souligner également la fonction patrimoniale de l'agriculture qui assure la transmission des terres agricoles aux générations futures, ce qui représentent un bien à la fois économique, symbolique et esthétique, mais aussi un patrimoine collectif. C'est sur le territoire de la Côte-de-Beaupré que les retrouve les terres les plus anciennes encore cultivées par la même famille. En effet, plusieurs agriculteurs cultivent la terre familiale depuis plus de 10 générations.

Enfin, l'agriculture valorise le paysage du territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la CMQ en créant un espace champêtre jouissant d'un potentiel élevé de développement d'activités liées à la récréation et au tourisme tout en améliorant la qualité de vie des citoyens dans un cadre de vie différent du milieu urbain.

3. L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC : PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE MILIEU AGRICOLE DU SYNDICAT DE L'UPA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

3.1 La protection du territoire agricole

L'étalement urbain a certes diminué depuis l'entrée en vigueur, en 1978, de *la Loi sur la protection du territoire agricole* mais il demeure encore présent sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Au cours des 20 dernières années, à l'échelle de la CMQ, l'étalement urbain a réduit de 4 903 ha la zone agricole. On retrouve sur ce territoire 27 000 hectares vacants en zone blanche disponible au développement.

Il importe donc de mettre fin à la concurrence inter municipale et d'instaurer des mesures obligeant les municipalités à occuper d'abord, et à l'échelle métropolitaine, les espaces disponibles en dehors de la zone agricole avant d'envisager toutes demandes d'exclusion ou d'autorisation à la CPTAQ. À cette fin, un message clair en faveur de la pérennité de la zone agricole doit être partagé et véhiculé auprès des MRC et des municipalités par la CMQ.

Il y a donc lieu de planifier le développement urbain en orientant ce dernier vers les périmètres urbains existants et la zone blanche. Il faut également interdire, sauf pour des raisons exceptionnelles, les agrandissements des périmètres urbains tant qu'il restera de l'espace en zone blanche et dans les périmètres urbains actuels à l'échelle du territoire de la CMQ.

Par ailleurs, nous remarquons que, lors d'implantation de nouvelles résidences sur autorisation de la CPTAQ, les constructions se font de façon aléatoire, au gré des propriétaires, souvent au milieu des terres. Nous croyons qu'une réglementation devrait exiger les constructions près des routes et/ou services existants.

3.2 Le développement des activités agricoles

Pour le milieu agricole, il est essentiel que les activités agricoles puissent s'exercer normalement sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la CMQ, c'est-à-dire se développer à long terme dans le respect des lois et règlements.

À cet effet, la CMQ doit en étroite collaboration avec les représentants du milieu agricole de la MRC de la Côte-de-Beaupré, créer un cadre d'aménagement accordant la priorité aux activités des secteurs agricoles et forestiers en zone agricole qui soit compétitif avec celui des autres MRC et villes membres de la CMQ et autres régions rurales tout en garantissant les possibilités d'expansion de l'ensemble des fermes existantes.

Ce cadre doit permettre à la fois de consolider et d'établir la relève des entreprises à dimension humaine existantes, et aussi, d'exercer un contrôle très restrictif des usages non agricoles à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Des dispositions favorisant la mise en valeur agricole des sols sous-utilisés de la zone verte du territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré devraient être explorées en collaboration avec les intervenants concernés (ex : développement de l'agriculture biologique, programme de remembrement, valorisation des terres en friche, mesures fiscales favorisant la remise en culture des terres, mesures fiscales encourageant le développement d'entreprises, surtaxe pour les terrains sous-utilisés).

Nous croyons également que l'agriculture à temps partiel devrait être favorisée.

De plus, nous sommes d'avis que le RCI adopté en cours d'année comprend plusieurs irritants pour l'agriculture et nous proposons qu'il soit révisé en collaboration avec le syndicat.

3.3 La prise en compte de la réalité agricole dans un contexte métropolitain

Plusieurs organismes comme le CLD et le CAADRQ permettent à l'ensemble des acteurs, tant municipaux, agricoles que des partenaires de l'industrie, de se donner une vision commune et d'inscrire l'agroalimentaire comme un secteur porteur, reconnu comme un axe de développement privilégié. Le syndicat de l'UPA de la Côte-de-Beaupré souhaite donc être partie prenante des décisions concernant l'avenir de la zone agricole du territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

3.4 La fiscalité d'agglomération

Aujourd'hui, la majorité (76 %) des recettes fiscales des municipalités provient du champ foncier. Après une hausse constante de la valeur des immeubles pendant plusieurs années, nombre de municipalités voient maintenant leur assiette fiscale sinon rétrécir, à tout le moins stagner. Par exemple, de 1992 à 2000, la valeur foncière imposable de l'ensemble des municipalités québécoises a augmenté de seulement 0,36 % par année.

Conséquemment, la plupart des décideurs municipaux ont le même réflexe pour éviter ou restreindre le plus possible une hausse du taux de taxation : construire et attirer les promoteurs immobiliers. Le problème, c'est que les sites retenus pour ces projets se retrouvent trop souvent sur les terres agricoles. Il n'est toutefois pas étonnant de constater un tel phénomène, puisque la planification et la gestion de l'espace urbain se font d'abord et avant tout sur la rentabilité fiscale.

Compte tenu de l'impact de l'étalement urbain sur la pérennité et le développement du secteur agricole, il apparaît primordial que la planification de l'urbanisation soit basée sur une consolidation des villes centres de même que sur un resserrement et une densification de la trame urbaine en axant le développement vers les zones blanches des territoires. Par contre, une fois la zone blanche complète, afin de tenir compte de la baisse démographique et de l'importance de maintenir une vitalité économique dans la MRC de la Côte-de-Beaupré, nous croyons qu'il est important de prévoir certaines zones pour accroître la population. Ces zones ne devront toutefois pas nuire à l'agriculture et pourraient être définies dans les zones boisées, là où la qualité des sols ne favorise pas la culture.

Une telle approche passe inévitablement par une révision des règles de fiscalité en vue d'atteindre une plus grande équité entre les citoyens de la ville centrale et ceux des banlieues. Un financement municipal basé sur une fiscalité d'agglomération, lequel réfère à des mécanismes qui prélèvent des recettes fiscales et les redistribuent à l'échelle d'une agglomération urbaine, nous semble une avenue à explorer en raison des avantages importants² que comporte cette méthode, notamment en ce qui a trait au partage régional de la croissance de l'assiette fiscale. Nous croyons de plus, qu'une telle approche peut contribuer à établir une coopération et une vision régionale à l'échelle de la CMQ.

Toutefois, peu importe le modèle de financement métropolitain retenu par la CMQ, une attention particulière devra cependant être portée à l'impact de ce dernier sur les exploitations agricoles. Actuellement, le mode de taxation basé

² Pour de plus amples détails, se référer au Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, avril 1999.

sur la valeur foncière, généralement utilisé par le milieu municipal pour financer les services municipaux, impose aux exploitations agricoles, compte tenu des superficies importantes dont elles disposent, des charges fiscales démesurées par rapport aux bénéfices reçus par le producteur agricole. Il apparaît donc important qu'un principe d'équité entre l'ensemble des citoyens guide la réflexion de la CMQ.

3.5 La cohabitation

Le développement de relations harmonieuses avec la population habitant le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré et à proximité des fermes représente un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture. La population urbaine et le milieu municipal doivent avoir une meilleure compréhension de l'importance économique de l'agriculture et des réalités agricoles.

3.6 La protection de l'environnement

Loin d'être des spectateurs, les agricultrices et agriculteurs sont, depuis quelques années, des acteurs de premier plan dans la promotion et l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Au fil des ans, la communauté agricole, à travers plusieurs générations, a su répondre avec succès aux objectifs de croissance fixés par la société québécoise. Cependant cette croissance n'a pas eu que des côtés positifs. Aujourd'hui, l'agriculture doit relever des défis qui vont bien au-delà de l'autosuffisance alimentaire et de la croissance. Par ailleurs, la situation au Québec n'est pas différente de celle d'autres pays occidentaux. L'agriculture du Québec est à un tournant majeur de son développement; elle doit poursuivre le virage «vert» et «social» entrepris au début des années 1990, tout en demeurant viable et compétitive.

Nous invitons la MRC de la Côte-de-Beaupré et la CMQ à travailler davantage avec la communauté agricole dans l'élaboration d'outil réglementaire qui concerne la protection de l'environnement. En bon partenaire du milieu nous nous empresserons de favoriser avec la CMQ, la mise en place d'un cadre concerté efficace, porteur de résultats et applicable.

CONCLUSION

Les activités agricoles sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré sont très dynamiques, contribuant ainsi de façon importante à l'économie régionale. De plus, au-delà de la stricte production agroalimentaire, l'agriculture contribue à la mise en valeur d'un cadre de vie exceptionnel dont bénéficie l'ensemble de la population de la grande région de Québec en créant un espace champêtre qui ceinture les zones urbanisées. Le territoire et les activités agricoles constituent donc un atout majeur pour le développement socio-économique de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la CMQ.

Toutefois, au cours des 30 dernières années, l'étalement urbain dans la région métropolitaine a entraîné la perte de grandes superficies agricoles, en plus d'enclaver et de morceler de nombreuses terres.

Afin de bénéficier pleinement des avantages qu'offre l'agriculture sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la CMQ, il importe, d'une part, qu'un message clair en faveur de la pérennité de la zone agricole soit partagé et véhiculé auprès des MRC et des municipalités. Un cadre propice au développement des activités agricoles doit également être mis en place. D'autre part, une modification de la fiscalité municipale pour garantir une meilleure répartition du fardeau fiscal et une plus grande équité entre les citoyens, profiterait non seulement au secteur agricole, mais aussi à l'ensemble de la population de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la CMQ.

L'énoncé de vision constitue une première étape visant l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la CMQ. Le Syndicat de l'UPA de la Côte-de-Beaupré souhaite participer activement à l'ensemble de ce processus de planification et être partie prenante des décisions ou réflexions de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la CMQ concernant l'avenir de l'agriculture et du secteur agroalimentaire sur son territoire, afin de s'assurer que le secteur agricole pourra pleinement participer aux grands objectifs fixés dont celui de bâtir une communauté plus riche, plus solidaire, plus saine et durable, plus créative, mieux aménagée et plus accessible.